

BUREAU COMMUNAUTAIRE

PROCES-VERBAL

L'an deux mille vingt trois
Le 22 mai 2023 à 19h31

Le bureau de la communauté d'agglomération de Grand Châtellerault dûment convoqué par le président le 16 mai 2023, s'est réuni en session ordinaire à l'hôtel de ville de Châtellerault sous la présidence de Monsieur Jean-Pierre ABELIN, Président.

Extrait de la délibération 1 à 5

Nombre de membres en exercice : 26

PRESENTS (24) : M. ABELIN, M. PICHON, M. COLIN, M. PEROCHON, Mme AZIHARI, M. DROIN, M. MATTARD, Mme DE COURREGES, Mme BOURAT, M. JUGE, M. CHAINE, Mme LAVRARD, M. PREHER, M. CIBERT, Mme MARQUES-NAULEAU, Mme LANDREAU, M. BOISSON, M. AURIAULT, M. MEUNIER, M. BAILLY, M. BONNARD, M. BRAGUIER, Mme BRAUD, M. TARTARIN

POUVOIRS (1) : M. MICHAUD donne pouvoir à M. MATTARD

EXCUSES (1) : Mme GODET

SECRETAIRE DE SEANCE : M. MATTARD

Table des matières

001– Plan de formation 2022-2024 des agents de Grand Châtellerault, de la commune de Châtellerault et du CCAS - Rapporteur : Monsieur Gérard PEROCHON.....	2
002– Modification et mise à jour du tableau des effectifs - Rapporteur : Monsieur Gérard PEROCHON.....	3
003– Acquisition et livraison de véhicules de collecte année 2023 - Rapporteur : Madame Évelyne AZIHARI.....	7
004– Convention pluriannuelle d'objectifs et de moyens avec le Centre Permanent d'Initiatives pour l'Environnement (CPIE) du Seuil-du Poitou. Montant à verser pour 2023. - Rapporteur : Madame Évelyne AZIHARI.....	9
005– Initiative Vienne – Convention de partenariat - Rapporteur : Monsieur Michel DROIN.....	11
Questions diverses :.....	14

M. le président ouvre la séance, énonce les pouvoirs, les excusés, fait approuver à l'unanimité les procès-verbaux des séances du 24/04/2023 et du 12/05/2023 et désigne Hindeley MATTARD comme secrétaire de séance.

001– Plan de formation 2022-2024 des agents de Grand Châtellerault, de la commune de Châtellerault et du CCAS - Rapporteur : Monsieur Gérard PEROCHON

Le plan de formation et de développement des compétences a pour vocation :

- *de consolider et d'enrichir les compétences de l'ensemble des agents et des cadres, de maintenir leur employabilité au sein d'un paysage territorial en mutation et de prévenir l'usure professionnelle,*
- *de cibler et d'anticiper les besoins en compétences et qualifications en raison de l'émergence de nouvelles missions ou prérogatives, de l'apparition de nouveaux métiers et de nouvelles méthodes de travail et d'organisation, pour rendre un service public de qualité, en phase avec l'évolution des politiques publiques et dans un contexte budgétaire contraint,*
- *de soutenir la motivation, l'épanouissement, les valeurs des agents et des cadres (fierté d'appartenance, esprit de responsabilité et de subsidiarité) et de renforcer l'attractivité des collectivités pour lesquelles il est gratifiant d'exercer,*
- *de fédérer les agents, l'encadrement, les élus, les représentants des personnels autour d'objectifs communs.*

Il doit permettre la réalisation de parcours professionnels en accompagnant la mobilité interne ou externe, transversale ou ascendante. Il est nécessaire pour appuyer les souhaits de réorientation professionnelle et la gestion des reclassements pour inaptitude. Il constitue ainsi l'un des outils de mise en œuvre de la gestion prévisionnelle des emplois, des effectifs et des compétences.

Il se décline selon 6 axes stratégiques :

- *l'acquisition des fondamentaux juridiques, financiers, organisationnels indispensables à l'exercice professionnel ;*
- *le management et la conduite de projet dans un contexte de mutation du service public et de recherche d'efficience ;*
- *l'acquisition d'outils permettant le maintien, le développement de compétences ou l'appropriation de nouveaux métiers ou de nouvelles missions ;*
- *la maîtrise des outils informatiques et numériques au service de la qualité ;*
- *le bien-être et la sécurité des agents au travail : la prévention des risques professionnels ;*
- *l'accompagnement à l'évolution professionnelle, à la mobilité et au reclassement ;*

Délibéré

Le bureau communautaire, ayant délibéré, décide :

- d'approuver le plan de formation 2022-2024 des agents de Grand Châtellerault, de la commune de Châtellerault et du CCAS tel qu'annexé à la présente délibération.
- d'autoriser le Président ou son représentant à signer les décisions administratives et documents afférents à l'exécution de la présente délibération.

L'enveloppe financière permettant sa mise en œuvre est inscrite au budget.

Vote : Adopté à l'unanimité

002- Modification et mise à jour du tableau des effectifs - Rapporteur : Monsieur Gérard PEROCHON

La présente délibération a pour objet de soumettre à votre approbation les modifications du tableau des effectifs.

La gestion du personnel de la collectivité de Grand Châtellerault nécessite que soient réalisés des ajustements de postes qui affectent le tableau des emplois en ce qui concerne les grades des agents concernés.

De même, il convient de délibérer lorsque la collectivité recrute un agent contractuel sur un emploi permanent afin d'en déterminer les conditions, ainsi que dans le cadre d'un contrat de projet correspondant à un emploi non permanent.

Conformément au Code de la Fonction Publique portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, tout emploi permanent de Grand Châtellerault est pourvu prioritairement par un titulaire. En cas de difficultés de recrutement d'un(e) agent(e), ayant le statut de fonctionnaire correspondant au profil recherché (qualifications, connaissances et expériences requises), conformément aux dispositions de l'article L 332-8 du Code Général de la Fonction Publique, ce poste pourra être pourvu par un agent contractuel engagé par contrat à durée déterminée pour une durée maximale de 3 ans dont la rémunération sera calculée suivant la grille indiciaire. Le(a) candidat(e) sera recruté(e) au même niveau de grade et devra justifier d'une même qualification ou expérience requise pour le poste.

AVEC MAINTIEN DU NOMBRE D'EMPLOIS (sans augmentation des ETP) :

1- Le remplacement de certains agents:

*1-1) En raison d'une fin de contrat, il est proposé de procéder au remplacement sur un poste d'arthotécaire au sein de l'école d'art plastique rattaché à la Direction de la culture **dans le cadre d'emplois des assistants de conservation du patrimoine à temps complet.***

Le poste sur le grade d'assistant de conservation du patrimoine à temps complet précédemment créé sera supprimé au tableau des effectifs si besoin après avis du Comité Social Territorial.

*1-2) En raison d'un départ à la retraite, il est proposé de procéder au remplacement sur un poste d'enseignant(e) d'accordéon au sein du conservatoire Clément Janequin rattaché à la Direction de la culture **dans le cadre d'emplois des assistants d'enseignement artistique à temps non complet, à raison de 8 heures (8/20eme).***

Le poste sur le grade de professeur d'enseignement artistique hors classe à temps non complet précédemment créé sera supprimé au tableau des effectifs si besoin après avis du Comité Social Territorial.

*1-3) En raison d'une fin de contrat, il est proposé de procéder au remplacement sur un poste de professeur d'art dramatique au sein du conservatoire Clément Janequin rattaché à la Direction de la culture **dans le cadre d'emplois des assistants d'enseignement artistique à temps non complet, à raison de 10 heures (10/20eme).***

Le poste sur le grade d'assistant d'enseignement artistique principal de 2eme classe à temps non complet précédemment créé sera supprimé au tableau des effectifs si besoin après avis du Comité Social Territorial.

1-4) En raison d'une fin de contrat, il est proposé de procéder au remplacement sur un poste d'enseignant(e) de tuba au sein du conservatoire Clément Janequin rattaché à la Direction de la

culture dans le cadre d'emplois des assistants d'enseignement artistique à temps non complet, à raison de 5 heures (5/20eme).

Le poste sur le grade d'assistant d'enseignement artistique principal de 2eme classe à temps non complet précédemment créé sera supprimé au tableau des effectifs si besoin après avis du Comité Social Territorial.

1-5) En raison d'une fin de contrat, il est proposé de procéder au remplacement sur un poste d'enseignant(e) de violon au sein du conservatoire Clément Janequin rattaché à la Direction de la culture **dans le cadre d'emplois des assistants d'enseignement artistique à temps non complet, à raison de 16 heures (16/20eme).**

Le poste sur le grade d'assistant d'enseignement artistique principal de 2eme classe à temps non complet précédemment créé sera supprimé au tableau des effectifs si besoin après avis du Comité Social Territorial.

1-6) En raison d'une fin de contrat, il est proposé de procéder au remplacement sur un poste d'enseignant(e) de hautbois au sein du conservatoire Clément Janequin rattaché à la Direction de la culture **dans le cadre d'emplois des assistants d'enseignement artistique à temps non complet, à raison de 4 heures (4/20eme).**

Le poste sur le grade d'assistant d'enseignement artistique à temps non complet précédemment créé sera supprimé au tableau des effectifs si besoin après avis du Comité Social Territorial.

1-7) En raison d'une fin de contrat, il est proposé de procéder au remplacement sur un poste d'enseignant(e) de contrebasse et basse électrique au sein du conservatoire Clément Janequin rattaché à la Direction de la culture **dans le cadre d'emplois des assistants d'enseignement artistique à temps non complet, à raison de 6 heures (6/20eme).**

Le poste sur le grade d'assistant d'enseignement artistique principal de 2eme classe à temps non complet précédemment créé sera supprimé au tableau des effectifs si besoin après avis du Comité Social Territorial.

1-8) En raison d'un départ à la retraite, il est proposé de procéder au remplacement sur un poste d'enseignant(e) de oud au sein du conservatoire Clément Janequin rattaché à la Direction de la culture **dans le cadre d'emplois des assistants d'enseignement artistique à temps non complet, à raison de 4 heures (4/20eme).**

Le poste sur le grade de professeur d'enseignement artistique principal de 1ere classe à temps non complet précédemment créé sera supprimé au tableau des effectifs si besoin après avis du Comité Social Territorial.

1-9) En raison d'une fin de contrat, il est proposé de procéder au remplacement sur un poste d'enseignant(e) de musiques actuelles au sein du conservatoire Clément Janequin rattaché à la Direction de la culture **dans le cadre d'emplois des assistants d'enseignement artistique à temps non complet, à raison de 10 heures (10/20eme).**

Le poste sur le grade de professeur d'enseignement artistique principal de 1ere classe à temps non complet précédemment créé sera supprimé au tableau des effectifs si besoin après avis du Comité Social Territorial.

1-10) En raison d'un départ à la retraite, il est proposé de procéder au remplacement sur un poste d'enseignant(e) guitare au sein du conservatoire Clément Janequin rattaché à la Direction de la culture **dans le cadre d'emplois des assistants d'enseignement artistique à temps non complet, à raison de 12 heures (12/20eme).**

Le poste sur le grade d'assistant d'enseignement artistique principal de 2eme classe à temps non complet précédemment créé sera supprimé au tableau des effectifs si besoin après avis du Comité Social Territorial.

1-11) *En raison d'une fin de contrat, il est proposé de procéder au remplacement sur un poste d'enseignant(e) de piano et accompagnement au sein du conservatoire Clément Janequin rattaché à la Direction de la culture **dans le cadre d'emplois des assistants d'enseignement artistique à temps non complet, à raison de 19 heures 30 (19,5/20eme).***

Le poste sur le grade d'assistant d'enseignement artistique principal de 2eme classe à temps non complet précédemment créé sera supprimé au tableau des effectifs si besoin après avis du Comité Social Territorial.

1-12) *En raison d'une fin de contrat, il est proposé de procéder au remplacement sur un poste d'enseignant(e) de trombone au sein du conservatoire Clément Janequin rattaché à la Direction de la culture **dans le cadre d'emplois des professeurs d'enseignement artistique à temps non complet, à raison de 8 heures (8/16eme).***

Le poste sur le grade d'assistant d'enseignement artistique principal de 2eme classe à temps non complet précédemment créé sera supprimé au tableau des effectifs si besoin après avis du Comité Social Territorial.

1-13) *En raison d'une mobilité, il est proposé de procéder au remplacement sur un poste de coordinateur(trice) du réseau des médiathèques au sein du service réseau des médiathèques rattaché à la Direction de la culture **dans le cadre d'emplois des assistants de conservation de patrimoine à temps complet.***

Le poste sur le grade d'assistant de conservation de patrimoine principal de 1ere classe à temps complet précédemment créé sera supprimé au tableau des effectifs si besoin après avis du Comité Social Territorial.

1-14) *En raison d'une mobilité, il est proposé de procéder au remplacement sur un poste d'agent des médiathèques au sein du service réseau des médiathèques rattaché à la Direction de la culture **dans le grade d'adjoint territorial du patrimoine à temps complet.***

Le poste sur le grade d'adjoint du patrimoine principal de 2eme classe à temps complet précédemment créé sera supprimé au tableau des effectifs si besoin après avis du Comité Social Territorial.

1-15) *En raison d'une démission et conformément aux dispositions de l'article 3-II de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, il est proposé de procéder au remplacement sur un poste de responsable bio-déchets rattaché à la Direction gestion des déchets **dans le cadre d'emplois des techniciens à temps complet, pour une durée de trois ans.** Le contrat prendra fin lors de la réalisation du projet pour lequel il a été conclu ou, si après un délai d'un an minimum, le projet ne peut être réalisé. Le contrat de projet sera renouvelable par reconduction expresse si le projet prévu n'est pas achevé au terme de la durée initialement déterminée. La durée totale des contrats ne pourra excéder 6 ans.*

2- La transformation de certains postes :

2-1) *En raison d'un redéploiement des missions, il est proposé de procéder au remplacement sur un poste d'assistant(e) aux politiques contractuelles rattaché à la Direction des stratégies environnementales et territoriales **dans le grade d'adjoint administratif principal de 1ere classe et dans les cadres d'emplois de catégorie B de toutes filières à temps complet.***

AVEC AUGMENTATION DU NOMBRE D'EMPLOIS

3- Nouvel emploi

3-1) Suite au transfert du poste d'assistante administrative du service des relations internationales au sein de la ville de Châtellerault, il est proposé de créer à effectif constant un poste d'assistante administrative rattaché à la Direction des stratégies environnementales et territoriales **dans le grade d'adjoint administratif principal de 2eme classe à temps complet**.

Le poste sur le grade d'adjoint administratif principal de 2eme classe à temps complet précédemment créé sera supprimé au tableau des effectifs de la ville après avis du Comité Social Territorial.

3-2) Suite notamment, à la mise en place du dispositif « Lily facilite la vie », il est proposé de créer un poste d'assistant(e) de communication interne rattaché à la Direction des ressources humaines **dans cadre d'emplois des adjoints administratifs à temps complet**.

3-3) Afin d'assurer la gestion et le suivi du contrat de ville, il est proposé de créer un poste de chargé(e) de mission politique de la ville rattaché à la Direction engagement citoyen **dans le grade d'attaché à temps complet**.

Discussions

Mme AZIHARI. - « Lily facilite la vie » est un outil qui va être mis à la disposition de tous les agents, qui va répondre à tous les besoins qu'ils peuvent avoir. L'idée est de pouvoir améliorer la qualité de vie au travail et cet outil balaie l'ensemble des champs, que ce soit administratifs, juridiques, scolaires, universitaires, à l'exception de la santé, je crois que tous les champs sont balayés.

Cela va être une plate-forme gratuite pour tous les agents, accessible par l'ensemble des membres de leur famille et cela va leur être présenté très prochainement avec une mise en service en juin je crois, en tout cas à la rentrée c'est sûr, ce sera opérationnel à la rentrée prochaine. Cependant, cela demande un accompagnement parce que l'intérêt est que tous les agents puissent utiliser cet outil, en tout cas un maximum d'agents, donc il faut vraiment pouvoir leur présenter et leur montrer tous les atouts que cela peut représenter pour eux et leur faciliter la vie, c'est bien pour cela que cela s'appelle « Lily facilite la vie ».

Délibéré

Le bureau communautaire, ayant délibéré :

- décide de créer les postes suivants dans le cadre de :

Remplacement :

- 1 poste dans le cadre d'emplois des assistants de conservation du patrimoine à temps complet.
- 1 poste dans le cadre d'emplois des assistants d'enseignement artistique à temps non complet, à raison de 8 heures (8/20eme).
- 1 poste dans le cadre d'emplois des assistants d'enseignement artistique à temps non complet, à raison de 10 heures (10/20eme).
- 1 poste dans le cadre d'emplois des assistants d'enseignement artistique à temps non complet, à raison de 5 heures (5/20eme).
- 1 poste dans le cadre d'emplois des assistants d'enseignement artistique à temps non complet, à raison de 16 heures (16/20eme).

- 1 poste dans le cadre d'emplois des assistants d'enseignement artistique à temps non complet, à raison de 4 heures (4/20eme).
- 1 poste dans le cadre d'emplois des assistants d'enseignement artistique à temps non complet, à raison de 6 heures (6/20eme).
- 1 poste dans le cadre d'emplois des assistants d'enseignement artistique à temps non complet, à raison de 4 heures (4/20eme).
- 1 poste dans le cadre d'emplois des assistants d'enseignement artistique à temps non complet, à raison de 10 heures (10/20eme).
- 1 poste dans le cadre d'emplois des assistants d'enseignement artistique à temps non complet, à raison de 12 heures (12/20eme)
- 1 poste dans le cadre d'emplois des assistants d'enseignement artistique à temps non complet, à raison de 19 heures 30 (19,5/20eme).
- 1 poste dans le cadre d'emplois des professeurs d'enseignement artistique à temps non complet, à raison de 8 heures (8/16eme).
- 1 poste dans le cadre d'emplois des assistants de conservation de patrimoine à temps complet.
- 1 poste dans le grade d'adjoint territorial du patrimoine à temps complet.
- 1 poste non permanent dans le cadre d'emplois des techniciens à temps complet.

Transformation :

- 1 poste dans le grade d'adjoint administratif principal de 1ere classe et dans les cadres d'emplois de catégorie B de toutes filières à temps complet.

Nouvel emploi :

- 1 poste dans le grade d'adjoint administratif principal de 2eme classe à temps complet .
- 1 poste dans le cadre d'emplois des adjoints administratifs à temps complet.
- 1 poste dans le grade d'attaché à temps complet.

- décide d'adopter le tableau des emplois ci annexé,

- autorise Monsieur le Président ou son représentant à signer les décisions administratives et documents afférents à l'exécution de la présente délibération.

- autorise Monsieur le Président ou son représentant à recruter des agents contractuels en l'absence de titulaires et à signer le contrat d'engagement. La rémunération sera fixée en accord avec les grilles de la fonction publique territoriale dans les conditions définies en préambule.

Les crédits nécessaires sont prévus au chapitre 012 du budget.

Vote : Adopté à l'unanimité

003– Acquisition et livraison de véhicules de collecte année 2023 - Rapporteur : Madame Évelyne AZIHARI

La communauté d'agglomération de Grand Châtellerault possède pour la direction gestion des déchets, un parc de véhicules poids lourds utilisés pour la collecte des ordures ménagères et des déchets recyclables.

Les véhicules de collecte doivent être renouvelés régulièrement, afin d'assurer la continuité du service.

La communauté d'agglomération a prévu dans son budget 2023 l'achat deux deux bennes à collecte latérales robotisées de 26 tonnes, un polybenne avec bras de levage pour les déchèteries de 26 tonnes et un camion grue pour la collecte des apports volontaires de 26 tonnes.

Lot 1 : Acquisition et livraison de deux châssis B.O.M porteur 6x2 de 26 tonnes de PTAC pour un montant estimatif de 230 000 € TTC

Lot 2 : Fourniture et pose de deux bennes à collecte latérale pour les ordures ménagères de 19 à 21 m3 de capacité pour un montant estimatif de 450 000 € TTC

Lot 3: Acquisition de deux châssis porteur de 26 tonnes pour un montant de 330 000 € TTC

Lot 4: Acquisition et montage de deux bras de levage et d'une grue hydraulique sur châssis cabine pour un montant de 255 000 € TTC

Le montant global des investissements est estimé à 1 265 000 € TTC

Discussions

Mme AZIHARI. - Beaucoup de dépenses pour la collecte des déchets puisque ce sont des investissements à hauteur de 1 265 000 € pour deux bennes à ordures ménagères, deux bennes à collecte latérale avec les châssis correspondants et des bras de levage, une grue hydraulique sur châssis. Ce sont des montants qui ont été prévus au budget.

M. le Président. - Et qui n'ont pas augmenté par rapport aux prévisions ?

Mme AZIHARI. - Ils n'ont pas augmenté dans la mesure où on avait initialement imaginé pouvoir continuer l'acquisition de bennes à ordures ménagères roulant au GNV. On fait une espèce de compromis pour pouvoir réussir à acquérir tout ce dont on a absolument besoin, ce sont encore deux bennes qui vont polluer.

M. BOSSARD (administratif). - C'est-à-dire qu'il n'y a pas de benne à ordures ménagères en collecte latérale, à part à Angers qui en a actuellement en expérimentation, il n'y a pas de véhicules sur le marché.

Mme AZIHARI. - Elles ont même un volume moins important.

M. BOSSARD (administratif). - Elles ne sont pas de cette taille là.

M. le Président. - Et on est obligé de faire la totale ?

M. BOSSARD (administratif). - C'est-à-dire que c'est un ensemble, cela nous permet de baisser nos effectifs à terme et arriver aux objectifs de 20 postes, 2 bennes à ordures ménagères c'est 400, donc c'est un ensemble.

M. le Président. - C'est une grosse dépense.

Mme AZIHARI. - C'est un service qui a un gros budget et qui dépense beaucoup.

Délibéré

Le bureau communautaire, ayant délibéré, décide, d'autoriser à signer les marchés relatifs aux :

Lot 1 : Acquisition et livraison de deux châssis B.O.M porteur 6x2 de 26 tonnes de PTAC pour un montant estimatif de 230 000 € TTC

Lot 2 : Fourniture et pose de deux bennes à collecte latérale pour les ordures ménagères de 19 à 21 m3 de capacité pour un montant estimatif de 450 000 € TTC

Lot 3: Acquisition de deux châssis porteur de 26 tonnes pour un montant de 330 000 € TTC

Lot 4: Acquisition et montage de deux bras de levage et d'une grue hydraulique sur châssis cabine pour un montant de 255 000 € TTC

Le montant total des investissements est estimé à 1 054 166,67 € HT soit 1 265 000 € TTC.

Les montants des dépenses seront imputés sur les lignes budgétaires de la communauté d'agglomération de Grand Châtelleraut : 7212/2182/3470 – 7213/2182/3460.

Vote : Adopté à l'unanimité

004– Convention pluriannuelle d'objectifs et de moyens avec le Centre Permanent d'Initiatives pour l'Environnement (CPIE) du Seuil-du-Poitou. Montant à verser pour 2023. - Rapporteur : Madame Évelyne AZIHARI

Le CINEV (Centre d'Initiation à la Nature et à l'Environnement de la Vienne) - CPIE (Centre Permanent d'Initiatives pour l'Environnement) Seuil-du-Poitou contribue à développer au sein du public la perception des enjeux environnementaux.

Il participe de ce fait à la politique territoriale de transition écologique menée par la communauté d'agglomération de Grand Châtelleraut. Depuis 2012, l'implication du CINEV-CPIE fait l'objet de conventions triennales conclues avec Grand Châtelleraut. La convention en cours couvre les années 2021, 2022 et 2023.

En 2023, la démarche en direction du public va être poursuivie sur les thèmes suivants :

- *gestion des déchets (24 demi-journées)*
- *biodiversité (18 demi-journées)*
- *projet alimentaire territorial (23 demi-journées)*
- *santé-environnement (7 demi-journées).*

Le programme proposé par le CPIE pour l'année 2023, validé en comité de pilotage, justifie le versement du montant de 18 150 € prévu par la convention.

Discussions

Mme LAVRARD. - Est-ce que je peux en profiter pour poser une question liée au CPIE ? Peut-être certains ont-ils des éléments de réponse, mais on avait imaginé que le Moulin de Chitré puisse être mis en vente par l'agglomération, dans la mesure où il y aurait une solution de relogement, par nous ou par d'autres, du CPIE, est-ce que le dossier avance ?

Mme AZIHARI. - Le dossier n'a pas avancé pour l'instant, même si le CPIE le demande, mais on avait imaginé faire une réunion avec Johnny BOISSON, Lucien JUGÉ et moi pour voir quelle solution pouvait être trouvée.

Mme LAVRARD. - Parce qu'au foncier on est interpellés quand même par des gens qui voudraient acheter, et je pense que Monsieur le Maire de Vouneuil est intervenu aussi.

Mme AZIHARI. - En plus eux sont dans l'attente, donc c'est sûr, il faut qu'on avance.

Mme LAVRARD. - Oui, mais je pense qu'il faut élargir, parce qu'ils interviennent au-delà de notre territoire, sur l'ensemble du département de la Vienne.

Mme AZIHARI. - On a GEREPI, la réserve du Pinail, pour l'instant on n'est pas allé sur la Maison du Pinail mais ils sont liés, ils travaillent beaucoup ensemble et GEREPI ne partira pas ailleurs que sur notre territoire, et le CPIE ce serait quand même dommage de s'en priver.

M. BOISSON. - C'est bien qu'on en parle, j'avais soumis l'idée à un moment donné que l'agglomération se rapproche de nous, mairie, qui sommes le support de la réserve naturelle. C'est l'agglomération qui finance le Moulin de Chitré avec GEREPI et le CPIE. Quand l'ancien DGS est venu à la Mairie, on lui a exposé les choses. Entre temps nous avons directement écrit à GEREPI et au CPIE parce que nous avons un bâtiment qui se libérait pour leur demander quel était l'espace dont ils avaient besoin. Ils veulent 150 ou 250 m² environ, mais la commune de Vouneuil-sur-Vienne ne dispose pas de cette surface aujourd'hui, on a donc intégré le bâtiment au dispositif de l'agglomération pour le mettre en location. On avait trouvé quelqu'un qui vient de se désister il y a deux jours, ce n'est pas le problème, mais reste quand même d'actualité le fait de savoir où on repositionne les deux associations, en sachant que techniquement 200 m² je n'ai pas, ou alors il faut construire, mais je ne sais pas comment.

Mme AZIHARI. - On pourrait rebondir sur ce que disait le préfet par rapport aux entreprises de BTP, qui sont en difficulté, pour relancer le projet de la Maison de la Réserve, qui était financé en partie...

Mme LAVRARD. - Quel est l'investissement là-bas ? Parce que si on fait un investissement pour vendre des clopinettes le Moulin de Chitré, je ne vois pas l'intérêt.

M. BOISSON. - Le projet qu'ils nous ont présenté c'est 4 à 5 millions €.

Mme AZIHARI. - Oui, mais financé en partie.

Mme LAVRARD. - J'entends ce que tu dis sur le Pinail, c'est réel, mais pour le reste le CPIE intervient partout, même à Poitiers, et j'aimerais connaître le pourcentage de leur activité pour notre territoire par rapport à la globalisation de leur activité complète.

Mme AZIHARI. - Je pense qu'on peut le fournir, il n'y a pas de souci, parce qu'ils ne travaillent pas seulement dans le cadre de ce que la collectivité leur demande, ils interviennent dans beaucoup de structures du territoire.

Mme LAVRARD. - Oui, mais je crois qu'ils interviennent dans tout le département quand même.

Mme AZIHARI. - Pas dans tout le département, non, il y a d'autres CPIE, mais à Poitiers, oui.

M. BOISSON. - Si je peux me permettre aussi, une des difficultés que l'on a c'est que lorsqu'on a commencé à poser des jalons on leur a demandé si on pouvait les dissocier, mais jusqu'à aujourd'hui ils ont toujours travaillé ensemble, je me mets à leur place, ils ne veulent pas se séparer, mais à un moment donné est-ce qu'on aura le choix ?

Mme AZIHARI. - Oui, oui, c'est possible.

Mme LAVRARD. - Il faut voir l'intérêt de Grand Châtellerauld ou pas, il faut se rencontrer rapidement.

Mme AZIHARI. - Oui, il faut qu'on se rencontre rapidement, sachant que sur le territoire on a une réserve qui est labellisée RAMSAR, c'est quand même assez exceptionnel.

M. BOISSON. - Tout à fait.

Mme LAVRARD. - Ce sont deux choses différentes, il y a la réserve et tout son intérêt, et de l'autre côté il y a le bâti.

M. le Président. - On ne veut pas leur mort, on veut simplement regarder de plus près si on pourrait s'en tirer un peu mieux.

Mme LAVRARD. - Bien sûr, tout à fait.

M. BOISSON. - Après cela n'engage que moi, mais mettre 4 à 5 millions € dans la Maison de la Réserve, pour moi aujourd'hui, dans le contexte économique actuel, malheureusement, je pense qu'on n'en a pas les moyens. Enfin, à Vouneuil quand ils sont venus me voir, je leur ai dit que déjà je n'arrivais pas à boucler notre investissement d'école, qui pour moi est quand même une des priorités,

même si la réserve est importante. Après, si c'est l'agglomération qui paye... Parce que la difficulté, je crois que c'est vous qui l'avez dit, Madame LAVRARD, c'est qu'il n'y a pas de rentabilité derrière la construction de la Maison de la Réserve, ils ne vendent rien, si ce n'est quatre balais en brandes et trois livres, il faut le dire.

Mme AZIHARI. - On peut imaginer quand même qu'ils jouent un rôle.

M. BOISSON. - Je n'ai pas dit que la Maison de la Réserve n'avait pas un intérêt, Madame AZIHARI, bien entendu qu'elle a un rôle dans l'enseignement que l'on peut donner aux enfants, notamment dans la sensibilisation à la nature sauf qu'économiquement, purement et simplement, aujourd'hui il n'y a pas de rentabilité. C'est une association qui vit sur l'argent public qu'on veut bien lui donner, la mairie un tout petit peu, le département, l'agglomération et les autres. C'est la difficulté que j'ai aujourd'hui, mais je n'ai jamais dit qu'elle n'avait pas d'utilité.

M. le Président. - Je crois que c'est un débat intéressant à approfondir.

M. BOISSON. - Pour finaliser pour Madame LAVRARD, j'ai répondu aux potentiels porteurs de projets, mais que ce soit celui-ci ou un autre, il y a aussi ce que l'agglomération a financé et qui est en cours, il y a l'analyse du bâti et du non bâti qui est en cours, pour connaître la valeur, la taille etc... afin d'avoir une base de travail pour savoir, si un jour on le vend, à qui on peut le faire.

Mme LAVRARD. - L'étude du foncier est dans les priorités, donc cela va être étudié d'ici la fin de l'année 2023, on aura effectivement les évaluations, notamment en termes aussi de rénovation énergétique etc...

M. BOISSON. - Un dernier mot, je le redis parce que je défends aussi ma commune, j'aimerais qu'au Moulin on imagine demain, potentiellement aussi, un porteur de projet où de l'argent puisse être dégagé. Tout le monde me dit que le barrage est mort mais il a quand même une existence et quand on parle de l'eau aujourd'hui, des énergies vertes, je ne sais pas si on n'est pas en capacité de pouvoir trouver cela. Pourquoi est-ce que je vous dis cela, Madame LAVRARD, c'est que j'ai vu des porteurs de projets mais le problème est que le bâtiment dans la classification du PLU n'est pas à vocation d'habitation aujourd'hui. Je le leur ai expliqué l'autre jour. C'est aussi quelque chose d'important, si demain on trouve un porteur de projet pour développer du tourisme ou autre chose il faut qu'on regarde que ce soit conforme avec le PLU parce qu'aujourd'hui il n'est pas à vocation d'habitation.

Mme LAVRARD. - Oui, oui, on mettra cela dans le PLU-I...

Délibéré

Le bureau communautaire, ayant délibéré, décide :

de confirmer pour l'année 2023 le versement au CPIE de la subvention de 18 150 €, conformément aux termes de la convention triennale conclue en 2021.

Vote : Adopté à l'unanimité

005– Initiative Vienne – Convention de partenariat - Rapporteur : Monsieur Michel DROIN

Initiative Vienne est l'une des 225 plateformes d'Initiative France, premier réseau associatif d'appui et de financement des créateurs et repreneurs d'entreprises.

Chaque plateforme soutient les entrepreneurs de son territoire en leur proposant gratuitement une offre de service complète. Elle accompagne les entrepreneurs dans la phase de maturation du projet,

notamment par le biais d'un parrainage sur une année. Elle propose également un suivi personnalisé post-crétion.

La plateforme accorde des prêts d'honneur à taux 0 et sans garantie qui permettent à l'entrepreneur une facilité d'accès au prêt bancaire (effet levier) et qui financent un besoin en fonds de roulement, des investissements ou bien encore la création ou le maintien d'emploi.

La plateforme regroupe des acteurs privés (dont les banques), institutionnels et publics qui ont pour objet de favoriser la création, la reprise et le développement d'activités d'entreprises pérennes par la mise en œuvre, d'une part de moyens financiers adaptés, d'autre part, de moyens humains liés à l'accompagnement des porteurs de projet et au suivi des activités et des entreprises soutenues.

Sa mission se réalise notamment, au moyen de l'utilisation de fonds spécifiques dédiés (fonds de prêts d'honneur, fonds agricole...), par l'octroi de prêts d'honneur principalement à des créateurs, repreneurs, et développeurs d'activités ou d'entreprises, afin de faciliter la réalisation de leurs projets et leur permettre d'avoir accès au financement bancaire dans des conditions normales, voire privilégiées.

Initiative Vienne est également un des opérateurs retenus par la Région Nouvelle Aquitaine dans le cadre du dispositif *Entreprendre la Région à vos Côtés*.

Grand Châtelleraut est adhérent à Initiative Vienne depuis 2005.

Depuis 2019, de nouveaux projets de développement ont été mis en place :

- Club des Ambassadeurs Initiative Vienne
- Mise en place d'un nouveau système de qualification d'Initiative France,
- Lancement des prêts d'honneur BPI couplés au prêt d'honneur Initiative,
- Création de Sub'emploi, une subvention pour la création d'emploi adossée à un prêt d'honneur Initiative Vienne.

Bilan de la plateforme Initiative Vienne sur le département 86 :

	BILAN 2022	BILAN 2021
Nombre de nouveaux entrepreneurs accompagnés et financés	125	126
<i>dont % demandeurs d'emplois</i>	74 %	58 %
<i>dont % de femmes</i>	39 %	33%
<i>Dont % jeunes (- de 30 ans)</i>	23 %	22%
<i>dont % de seniors (+ de 45 ans)</i>	24 %	28 %
Nombre d'entreprises financées	100	106
<i>dont % création d'entreprise</i>	52 %	48 %
<i>dont % reprise d'entreprise</i>	46 %	51 %
<i>dont % croissance entreprise</i>	2%	1 %
Nombre de prêts d'honneur	112	198
Nombre d'emplois directs créés ou maintenus	468	351

Bilan 2022 de la plateforme Initiative Vienne sur le territoire de Grand Châtelleraut :

	BILAN 2022
Nombre d'entreprises financées	15
<i>dont % création d'entreprise</i>	33 %
<i>dont % reprise d'entreprise</i>	60 %
<i>dont % croissance</i>	7 %
Nombre de prêts d'honneur	25
Nombre d'emplois directs créés ou maintenus	39
Financements mobilisés dans l'économie de Grand Châtelleraut	1 484 736 €
<i>dont montant des prêts d'honneur Initiative Vienne engagés</i>	150 000 €
<i>dont montant des prêts bancaires associés</i>	1 334 736 €

Le budget prévisionnel 2023 de la plateforme Initiative Vienne :

EMPLOIS		RESSOURCES	
	Budget 2023		Budget 2023
Activités création reprise sur le périmètre du département de la Vienne			
Dépenses du personnel	236 179 €	Région Nouvelle-Aquitaine	114 000 €
Personnel pilotage AAP	5 000 €	Région pilotage AAP	5 000 €
Charges de pilotage AAP	800 €	Produits financiers	2 000 €
Impôts et taxes	500 €	Financement EPCI	65 250 €
Charges externes	49 367 €	Fonds européens FEDER	0 €
DAP sur amortissement	4 290 €	Nouvelle Aquitaine Amorçage	55 280 €
		Autres financements	832 €
		EPCI Sub'Emploi	6 000 €
		Fonds privés	43 000 €
		BPI	5 000 €
TOTAL DEPENSES	296 136 €	TOTAL RECETTES	296 362 €

Délibéré

Le bureau communautaire, ayant délibéré, décide :

- de signer la convention de partenariat en annexe,
- d'attribuer une subvention de 10 000 € à la plateforme Initiative Vienne pour l'année 2023,
- d'autoriser le Président, ou son représentant, à signer toutes les pièces afférentes à ce dossier.

Cette dépense sera imputée sur le compte 90.10 / 6574 / 4300

Vote : Adopté à l'unanimité

Questions diverses :

Mme AZIHARI souhaite apporter un complément d'information suite aux propos de Monsieur le Préfet par rapport à la qualité de l'eau. "M. le Préfet a indiqué que les rejets de bromures dans la Vienne entraînant une production de THM, allaient cesser puisque l'entreprise de Haute-Vienne responsable va mettre fin à ces rejets au mois de juin. La qualité de l'eau va donc s'améliorer.

En parallèle, des essais en laboratoire se font actuellement avec l'université de Poitiers, l'ARS, l'ANSES, la Direction Générale de la Santé et Santé Publique France, sur le dégazage de l'eau, c'est-à-dire mettre l'eau au réfrigérateur. Les résultats sont encourageants, cela devrait pouvoir être validé par l'ARS, sachant que déjà il y a une jurisprudence "Vendée Eau" qui autorise le dégazage de l'eau. De toute façon, on ne s'oriente pas vers une distribution d'eau en bouteille, si problème il y avait".

La séance est levée à 19h55

Approbation du procès-verbal

- Remarques de l'assemblée prises en compte pour l'approbation du PV:

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

Au regard des éventuelles remarques prises en compte et formulées ci-dessus, le procès-verbal de la séance du 22 mai 2023 est approuvé et arrêté à l'occasion de la séance du bureau communautaire du :.....

- Signature du Président :

- Signature du secrétaire de la séance :